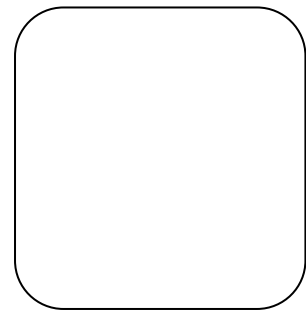




**FICHE D'INSCRIPTION**  
**COURS DE CAPOEIRA ADOS / A DULTES 2012 – 2013**  
**A renvoyer à BAHIA CAPOEIRA PARIS**  
**c/o WORLD MUSIC PRODUCTION avec 2 photos svp**



Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Portable..... Email (en MAJUSCULES).....

Date de Naissance.....Profession.....

**Personne à prévenir en cas de problème / Représentant légal pour les mineurs :**

**Nom :** ..... **Téléphone :** .....

Comment nous avez-vous connu ? .....

**Capoeira adolescents / adultes**

Mardi 19H00 – 20H30

Judi 21H00 – 22H30\*

Studio LE LEGATO, 145 rue de Belleville, 75019 Paris

Devant le M° Jourdain, Bus N° 26-60-48

\*Ouverture du cours à partir de 10 élèves inscrits à l'année !

**Paiement : il est possible de payer votre inscription annuelle en 3 fois mais vous devez joindre tous vos chèques (datés du jour d'inscription) lors du dépôt du dossier, pour valider votre inscription.**

Nombre de chèques : 1  2  3

Mois d'encaissement et montants (si le règlement est fait en plusieurs chèques) :

1/ Mois :...../Montant : .....€ 2/Mois :...../Montant : .....€

3/ Mois :...../Montant : .....€  
**Chèques à libeller à l'ordre de World Music Production**  
*Facture envoyée sur simple demande*

Je déclare que mon enfant est en condition physique pour suivre les ateliers auxquels je m'inscris et joins un **certificat médical** pour les activités physiques

J'autorise mon enfant mineur à participer aux ateliers auxquels il est inscrit

**2 – Adhésion à l'Association:**

Je déclare adhérer à l'association WORLD MUSIC PRODUCTION pour l'exercice 2012-2013 et verse le règlement correspondant de \_\_\_\_\_€ (voir grille tarifaire)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et en accepter les règles

J'accepte que mes coordonnées soient conservées dans le fichier de l'Association

Fait à .....le ..... Signature : .....

**BAHIA CAPOEIRA PARIS, c/o World Music Production, 1-3 rue Frederick Lemaître, 75020 PARIS**  
**APE : 9001Z - SIRET: 504 470 337 00024**

**Agrément Ministériel Jeunesse et Education Populaire 75 JEP 11-20**

**Tel : + 06 10 65 26 15 ; Fax : 01 79 75 53 51**

**E-mail : [bahiacapoeiraparis@gmail.com](mailto:bahiacapoeiraparis@gmail.com) ; Site : <http://www.bahiacapoeiraparis.com>**

## TARIF ET CALENDRIER ATELIERS CAPOEIRA 2012 - 2013

A compter du 10 septembre 2012

| TARIF  | ADOLESCENTS<br>(11-18 ans) | ETUDIANTS,<br>- 26 ans,<br>sans emploi | ADULTES  |
|--|----------------------------|--|----------|
| Abonnement annuel<br>(1 séance par semaine)                  | 260,00 €                   | 280,00 €                               | 330,00 € |
| Abonnement semestriel<br>(1 séance par semaine)<br>- 6 mois  | 140,00 €                   | 160,00 €                               | 210,00 € |
| Abonnement annuel<br>(2 séances par semaine)                 | 360,00 €                   | 380,00 €                               | 430,00 € |
| Abonnement semestriel<br>(2 séances par semaine)<br>- 6 mois | 240,00 €                   | 260,00 €                               | 310,00 € |

\* Adhésion et assurance obligatoire en sus : 20 €

\* Inscription toute l'année au pro rata

\* Possibilité de règlement en plusieurs fois

Chèques vacances, coupons Sport ANCV et tickets loisirs CAF acceptés

### CALENDRIER DES ATELIERS CAPOEIRA 2012 – 2013

#### Capoeira ados / adultes (mardi)

- **Septembre** : 11/09, 18/09, 25/09
- **Octobre** : 02/10, 9/10, 16/10, 23/10
- **Novembre** : 13/11, 20/11, 27/11
- **Décembre** : 04/12, 11/12, 18/12
- **Janvier** : 08/01, 15/01, 22/01, 29/01
- **Février** : 02/02, 09/02, 16/02, 23/02
- **Mars** : 19/03, 26/03
- **Avril** : 02/04, 09/04, 16/04, 23/04
- **Mai** : 14/05, 21/05, 28/05
- **Juin** : 04/06, 11/06, 18/06, 25/06

#### - Capoeira adultes (jeudi)\*

- **Octobre** : 04/10, 11/10, 18/10, 25/10
- **Novembre** : 08/11, 15/11, 22/11, 29/11
- **Décembre** : 06/12, 13/12, 20/12
- **Janvier** : 10/01, 17/01, 24/01, 31/01
- **Février** : 07/02, 14/02, 21/02, 28/02
- **Mars** : 21/03, 28/03
- **Avril** : 04/04, 11/04, 18/04, 25/04
- **Mai** : 16/05, 23/05, 30/05
- **Juin** : 06/06, 13/06, 20/06, 27/06
- **Juillet** : 04/07

\* Ouverture du cours à partir de 10 élèves inscrits

#### Vacances scolaires 2012 – 2013

**Toussaint** : du samedi 27 octobre au dimanche 11 novembre 2012

**Noël** : samedi 22 décembre 2012 au lundi 7 janvier 2013

**Hiver** : samedi 2 mars au lundi 18 mars 2013

**Printemps** : samedi 27 avril au lundi 13 mai

**Fin de l'année** : vendredi 4 juillet

**Jours fériés** : mercredis 1<sup>er</sup> et 8 mai 2013

---

**BAHIA CAPOEIRA PARIS, c/o World Music Production, 1-3 rue Frederick Lemaître, 75020 PARIS**

**APE : 9001Z - SIRET: 504 470 337 00024**

**Agrément Ministériel Jeunesse et Education Populaire 75 JEP 11-20**

**Tel : + 06 10 65 26 15 ; Fax : 01 79 75 53 51**

**E-mail : [bahiacapoeiraparis@gmail.com](mailto:bahiacapoeiraparis@gmail.com) ; Site : <http://www.bahiacapoeiraparis.com>**

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : Inscriptions

Le dossier d'inscription : fiche d'inscription remplie, photo d'identité et participation aux frais (PAF) devra être complet à la deuxième séance. Il est à renvoyer par courrier au siège de l'Association : World Music Production, 1-3 rue Frederick Lemaître, 75020 PARIS  
Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription peuvent participer aux ateliers

### Article 2 : Horaires

Chaque participant est tenu de respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours. Les élèves de moins de 12 ans doivent impérativement être repris par un adulte à la fin de la séance. Les mineurs étant dans l'obligation de quitter un entraînement ou une représentation avant sa fin devront fournir une décharge des parents ou être accompagnés par une personne majeure.

### Article 3 : Locaux et matériel

Chaque participant est responsable des locaux et du matériel mis à disposition. Il devra veiller à leur respect et à leur bon ordre.

### Article 4 : Accès aux cours

L'accès aux salles de cours est réservé aux membres inscrits pour la saison

### Article 5 : Vol, pertes et fracas

L'Association ne sera en aucun cas responsable des vols, pertes et fracas commis dans la salle ou dans les vestiaires. Il est demandé aux participants de ne pas se munir d'objets fragiles ou de valeur.

### Article 6 : Interdictions

Il est strictement interdit de fumer et de manger ; d'introduire ou porter des armes ou objets/produits dangereux et/ou illicites ; d'introduire ou consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants dans les salles de cours mises à la disposition de World Music Production

### Article 7 : Enseignements

Les cours sont sous la responsabilité d'un enseignement représentant de l'Association. Tout participant doit suivre ses instructions. Le rangement du local et du matériel font partie de la séance. Une tenue adaptée à la pratique de l'activité est exigée

### Article 8 : Représentations

Toute personne participant à des représentations publiques avec l'Association devra utiliser une tenue conforme aux normes établies par son enseignement aux couleurs de l'Association. Il est possible que vous soyez photographié, filmé ou enregistré dans le cadre de ces représentations. World Music Production pourra utiliser ces images pour promouvoir ses activités. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de votre part

### Article 9 : Sécurité

Il est interdit aux participants d'utiliser les salles de cours en dehors des horaires attribuées à l'Association. Hormis l'exclusion et l'expulsion immédiate des intéressés, l'Association déclinera toute responsabilité en cas d'accident.  
Par ailleurs, aucun exercice ne peut être pratiqué sans l'autorisation d'un enseignant

### Article 10 : Annulation et changement de cours

Par World Music:

Nous nous réservons le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est inférieur à 10 personnes pendant quatre semaines consécutives. Dans ce cas, les remboursements seront calculés au pro rata temporis pour les forfaits annuels restants

Annulation par l'élève:

Toute inscription est définitive, sauf dans les cas suivants:

a) certificat médical hospitalier prescrivant un arrêt de plus de trois mois

b) Déménagement en dehors la région parisienne

Les remboursements dans les cas précités seront effectués sur présentation des justificatifs